

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTROT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 juillet. — Le duc de Northumberland est arrivé hier à Douvres.

— *The Traveller* répète, d'après une feuille de Dublin, que certainement sir Robert Wilson et lord Cochrane seront réintégré dans leurs anciens rangs.

— On sait que la session sera certainement close mercredi prochain. Le discours de clôture sera prononcé par le lord chancelier en qualité de lord commissaire.

— Il a été fait, dit-on, une singulière découverte relativement à l'opposition qu'a rencontrée l'émancipation des catholiques dans la chambre des lords. Il paraît que plusieurs pairs, dans leur zèle pour la cause de la religion protestante, avaient envoyé dans le midi de la France un individu chargé de recueillir certains renseignements, et de les adresser à un noble marquis de renommée militaire (le marquis d'Anglesea), qui en donnait connaissance à un cercle de pairs, et probablement à l'héritier présomptif de la couronne.

Le but que l'on se proposait était de faire servir ces renseignements à prouver le danger que l'émancipation des catholiques ferait courir à la cause des protestans. En effet, ceux que l'on s'est procurés, vrais ou supposés, ont été donnés comme preuves de l'influence des jésuites en France et des persécutions exercées contre les protestans de ce royaume. Quelques-unes de ces communications étaient véritablement de nature à produire l'effet qu'on en attendait, et cette réunion de pairs se vante de s'être assuré par ce moyen le suffrage d'un illustre personnage. Les dépêches envoyées du midi de la France étaient lues en cercle à mesure qu'elles étaient reçues; l'individu à qui on les devait a été magnifiquement récompensé.

— Hier, il s'est tenu ici une assemblée de quelques personnes notables, afin d'aviser aux moyens d'ériger une université à Londres.

— Le président du Pérou donne, dans une lettre adressée à Bolivar, la description suivante des armes qui ont été adoptées pour la république :

Les armes de la nation péruvienne consistent dans un écusson divisé en trois champs, le premier à droite sera azuré avec un *dicuna* (animal indigène de l'Amérique du sud), regardant dans l'intérieur; l'autre à gauche portera un arbre de quinquina; le troisième, inférieur et plus petit, contiendra une corne d'abondance, d'où sortent des pièces d'or et d'argent, ces trois symboles représentant les richesses du Pérou dans les trois règnes de la nature. La crête sera une couronne civique, accompagnée de chaque côté d'une bannière et d'un étendard aux couleurs nationales. Ces armes composeront le grand sceau de l'état, autour duquel sera placé l'inscription: *Republica Peruviana*. Le drapeau national sera de trois bandes verticales, avec les armes au centre entourées d'une palme et d'une branche de laurier. Le pavillon des bâtimens marchands sera comme ci-dessus, mais sans les armes.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 1^{er} juillet.

L'intérêt des discussions de cette séance engage à y revenir.

M. Brougham profite du dernier moment de la session du parlement pour faire à M. Canning une question relative à l'occupation de l'Espagne par la France. S'il ne l'a pas fait plutôt, ce qu'il craignait de produire dans l'esprit des hommes investis de l'autorité une irritabilité qui pouvait nuire aux intérêts de ces braves et illustres individus emprisonnés encore, et dont le seul crime est l'amour de la liberté, et le sacrifice qu'ils y ont fait de tout, leur honneur excepté. Mais aujourd'hui qu'il n'a plus à craindre une discussion de ce genre, il croit devoir demander quand cesseront enfin les souffrances de ces malheureux. Quant à l'occupation de l'Espagne, M. Brougham pense qu'on a vraiment donné carte blanche à la France en déclarant que les troupes françaises ne quitteraient l'Espagne que quand Ferdinand aurait repris son autorité. Ferdinand est naturellement disposé à conserver les troupes françaises, tant qu'il conservera la moindre espérance de reconquérir l'Amérique méridionale. Une telle faculté détruirait la balance des pouvoirs, si nous venions à être engagés dans une guerre avec la France.

M. Canning répond que les ministres anglais ont reçu de tems en tems du gouvernement français des assurances telles qu'il leur était parfaitement démontré qu'il n'avait pas la moindre intention de conserver les forteresses d'Espagne, après le départ de l'armée. Il ne pense en aucune manière que le gouvernement français veuille retenir ces forteresses; et ces fortifications, dont on parle tant, se réduisent aux réparations ordinaires. Il déclare, de la manière la plus positive, qu'il n'a pas été dépensé un sou de la part de la France, ni un sou de la part de l'Espagne au-delà de ce qui était indispensable. Il ajoute qu'au mois de décembre on s'adressa au gouvernement français pour qu'il s'expliquât nettement sur ses vues à l'égard de l'Espagne, et qu'il répondit qu'il avait l'intention de réduire l'armée d'occupation à 22

mille hommes, en se contentant de conserver un corps d'infanterie extraordinaire dans le pays jusqu'au mois d'avril. Le ministre a toute raison de croire que ce corps est déjà sorti ou qu'il est en train de sortir.

À l'égard de l'époque fixée pour le séjour des 22,000 hommes restans, non-seulement M. Canning ne peut rien dire lui-même, mais il doute même que le gouvernement français puisse répondre d'une manière satisfaisante à cette question, il croit cependant que le désir qu'ont les troupes françaises d'évacuer l'Espagne n'est pas moins vif que celui de M. Brougham de les en voir partir, et que les autorités françaises sont impatientes de commencer cette opération. Le gouvernement français espère que le but de cette occupation sera réalisé, et c'est pour y parvenir qu'il laisse ses troupes en Espagne. Il paraît du moins que jusqu'ici beaucoup de ce qu'on avait espéré en Angleterre de la présence des armées de France en Espagne, n'a pas été réalisé. Le ministre répète avec franchise, et comme individu, qu'il n'éprouve ni craintes, ni alarmes, ni jalousies à ce sujet. Il est convaincu que le gouvernement français a de bonne foi l'intention d'évacuer l'Espagne aussitôt que les circonstances le permettront.

Lord John Russel remarque que l'occupation de la France par les alliés a été un malheureux précédent que la France a suivi elle-même à l'égard de l'Espagne. Cependant on avait stipulé un terme; mais par le dernier traité, les français doivent rester tant que Ferdinand jugera leur présence nécessaire.

M. Canning répond que, par les termes de la dernière convention, l'évacuation de l'Espagne ne dépendait pas du roi d'Espagne seul. Dans les premières conventions, on avait fixé un terme, et ce terme a été prolongé deux fois. Dans la dernière convention, le gouvernement français a préféré ne fixer aucun terme, sans cependant faire dépendre l'évacuation d'autre chose que de sa propre volonté, quel que fût d'ailleurs l'état de l'Espagne. Cette évacuation dépend donc aujourd'hui de la délibération que prendra le gouvernement français, de concert avec le roi d'Espagne.

Lord John Russel revient sur la triste situation des amis de la liberté confiés dans un grand nombre de donjons de l'Italie. Il est impossible de voir un plus triste spectacle que celui d'hommes de l'esprit le plus cultivé et nourris dans les habitudes de la littérature et du grand monde, jetés dans les donjons et réduits à travailler comme des galériens, et dans une situation qui serait accablante pour des malfaiteurs. (Écoutez! écoutez!) Il voudrait bien ne rien dire contre l'Autriche; mais tous les hommes auraient à se réjouir qu'on adoucit un peu la punition de ces victimes, et que l'Autriche se persuadât que le tems est passé où elle pouvait croire une telle rigueur absolument indispensable.

Sir Robert Wilson déclare que tant que le pavillon français flottera sur une forteresse espagnole il le regardera comme le triomphe de la sainte-alliance sur la bonne foi, la justice et la morale.

La chambre s'est ajournée jusqu'à mardi.

La chambre des pairs a adopté le bill qui modifie les droits de donnes; lord Liverpool a développé les motifs de cette mesure. Nous ferons connaître les arguments du ministre qui offrent quelque intérêt pour le commerce en général.

ALLEMAGNE.

Munich, le 23 juin. — Les soins actifs de notre police ont découvert une bande de voleurs devenue extrêmement dangereuse, et même un grand nombre d'effets qu'ils avaient dérobés. Après un grand nombre d'arrestations, on est venu à bout de se saisir du brigand qu'on a lieu de regarder comme leur chef. Il se nomme Mayr, et il a déjà été plusieurs fois soumis à des enquêtes criminelles. Il se faisait nommer *baron de Schmidt*, vivait sur un pied très-brillant, avait une voiture à six chevaux, fréquentait les bains de Maria-Brun; enfin, il jouait le grand seigneur.

FRANCE.

Paris, le 4 juillet. — M. le baron Hyde de Neuville vient d'être mis en disponibilité. On assure que nous n'aurons plus en Portugal qu'une légation de second ordre. N'aurait-on point supprimé l'ambassade pour supprimer l'ambassadeur?

M. Hyde de Neuville a montré, comme député, de l'attachement à la charte et une honorable indépendance: en voilà bien assez pour expliquer ce qui lui arrive, et ce que faisaient facilement pressentir des destitutions non moins marquantes et non moins glorieuses.

Espérons encore que la disponibilité de M. Hyde de Neuville ne sera pas un vain mot, et qu'il rentrera en effet dans la carrière que lui avaient ouverte son zèle et ses talens.

Quoi qu'il en soit, il est probable que son rappel de Lisbonne fera grand plaisir à Londres; il y a pour cela des raisons qui sont apparemment connues de M. le président du conseil.

(*Journal des Débats.*)

Voilà, dit la *Quotidienne*, comme on récompense cet ambassadeur de trente années de sacrifices, et de la fortune qu'il a perdue en servant la cause royale! Mais qu'importe au président du conseil que pour le service des Bourbons, M. Hyde de Neuville ait été trois fois condamné à mort, qu'il ait passé dix ans en exil, que son dévouement ait causé non-seulement sa propre rui-

ne, mais encore celle de toute sa famille, dont les membres ont rempli les prisons révolutionnaires, depuis les tours du Temple jusqu'aux cachots de la Guyane; qu'importe tant de services et tant de malheurs! leur souvenir doit s'effacer devant le tort d'avoir été un député indépendant, d'avoir défendu à la tribune les intérêts de la France, et de ne s'être pas cru obligé, quoiqu'ambassadeur du roi, de soutenir que la loi des rentes enrichirait le pays, et que toutes les mesures législatives proposées par le ministère étaient favorables à la monarchie et à la religion.

L'Etoile regarde comme une circonstance remarquable l'affectation avec laquelle tous les journaux de l'opposition annoncent aujourd'hui la mise en disponibilité de l'ambassadeur français en Portugal. « Nous n'avons pas à nous expliquer, dit-elle, sur cette mesure, parce qu'elle se rattache à une politique qui ne peut ni ne doit être un objet de discussion. »

— Quatorze bordereaux d'indemnités viennent d'être envoyés en communication aux ayant-droit, conformément à la loi du 27 avril, et à l'ordonnance du 1^{er} mai dernier: de nouvelles communications se succéderont de jour en jour, et il dépendra des intérêts de hâter le résultat final de leur liquidation, en produisant le plus promptement possible les mémoires et observations qu'ils croiront convenables.

— La statue de Bertrand Duguesclin a été inaugurée le 29 du mois dernier, sur la promenade du Thabor, à Rennes.

— La quantité d'espèces importée aux Etats-Unis durant l'année qui s'est terminée au mois de septembre dernier, s'est élevée à 8,047,598 dollars, et la quantité exportée à 7,014,552 dollars.

— Tous les registres et papiers relatifs aux opérations de M. Ouvrard, en Espagne, déposés à Toulouse et mis sous les scellés, vont être envoyés à Paris pour être joints à la procédure qui s'instruit devant les tribunaux de la Seine. Une commission rogatoire a été adressée à M. le juge d'instruction de Toulouse, pour procéder à la levée des scellés et à l'envoi des pièces.

— On mande de Cadix qu'un aviso français de 2 canons de 6 et 5 pierriers a soutenu, dans le détroit de Gibraltar, un combat acharné contre deux corsaires qu'on croit colombiens et qui le prenaient pour un bâtiment des douanes espagnoles. Les deux corsaires ont dû s'éloigner.

— On annonce l'apparition d'une brochure intitulée: *Les Dragonnades financières, ou la Conversion forcée*. Cette brochure est, dit-on, dédiée à M. Villèle.

— On mande de Bayonne: ainsi qu'on l'a déjà dit, il y a eu du tumulte à Vittoria, Burgos et Bilbao; dans la première de ces villes, il y a eu deux hommes tués et plusieurs blessés. A Santander, cinq individus compris dans la prétendue conspiration de cette ville, ont été transférés à Valladolid: on craint qu'ils ne soient victimes de la fureur du parti dominant, et condamnés à mort.

— On apprend, dit la *Gazette d'Augsbourg*, que les chefs des maisons de banque Rotschild se réuniront dans le courant de l'été soit à Paris, soit à Londres. Comme on est accoutumé à voir ces banquiers jouer un rôle dans toutes les grandes opérations financières de cette époque, on suppose à cette réunion des motifs semblables. Parmi les conjectures qu'on a osé à cet égard, la plus vraisemblable est celle qu'il s'agirait de mettre à exécution la réduction de l'intérêt de la rente française, par l'offre de rembourser le capital, projet pour lequel la coopération de ces maisons est indispensable.

Cours de la bourse du 5 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 102 85 c.; 3 p. cent, 75 fr. 85 c.; Emprunt royal d'Espagne, 54 — ; 1^{re} série. Act. de la banque, 2192 50. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 35 c., 3 heures 103 fr. 30 c. Trois pour cent 76 25.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Trieste, le 21 juin. — Des nouvelles de Zante, qui vont jusqu'au 15 juin, annoncent qu'Ibrahim-pacha, dont les bâtiments s'étaient réfugiés à Candie, à la suite de l'incendie du 12 mai, avait pénétré, après la chute de Navarin, en Arcadie jusqu'à Cordovène, sur la route de Tripolitza. Mais il y rencontra des obstacles, les Grecs qui se retiraient ont tout à coup pris poste, et l'ont attaqué avec impétuosité. Il essuya dans cette affaire une perte considérable, et depuis, il ne s'est pas porté en avant. Cependant la prise inattendue de Navarin avait répandu une terreur générale, au point que le gouvernement de Napoléon de Rome, pour relever et tranquilliser les esprits, se détermina, non-seulement à faire grâce à tout le parti de Colocotroni, mais encore à lui confier le commandement de 12,000 moraites, qui désiraient l'avoir pour général. Colocotroni se rendit d'Hydra à Napoli de Romanie, et y fit à l'église le serment de servir de nouveau, avec le plus grand zèle, la cause de la patrie. De-là il alla à Tripolitza joindre son armée.

» Miaulis s'était mis, le 12 mai, à la poursuite des bâtiments qui fuyaient de toutes parts, et il se trouvait en dernier lieu dans les eaux de Candie, où il s'est réuni avec Sachitari, qui avait battu le capitain-pacha près de Zéa. Le grand amiral s'était réfugié à la Canée.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 7 juillet. — Dans la séance de ce jour, les états de la province du Brabant méridional ont réélu MM. le comte Cornet de Grez, Vandenhove et Snellinkx, membres de la seconde chambre des états-généraux. 77 membres étaient présents; la majorité absolue était de 39; M. le comte Cornet de Grez a obtenu 73 voix; M. Vandenhove 71, et M. de Snellinkx 45. M. Viron, membre actuel de la députation des états, a été réélu pour l'ordre des campagnes.

— Une circulaire de S. Exc. le ministre de l'intérieur, en date du 20 juin dernier, adressée à MM. les gouverneurs des provinces, porte qu'à l'avenir, pour l'exécution de quelques travaux que ce soit, il sera fait emploi de produits nationaux et que pour

le cas où il devrait être employé de préférence des produits étrangers, on ne puisse le faire sans autorisation préalable du gouvernement.

— Les états de la Flandre orientale ont réélu à la seconde chambre des états-généraux MM. *Huittems-Keremans* et *Goelens*. M. *Liefmans* a été remplacé par M. *C. de Waepenaert*, ancien bourgmestre de la ville d'Alost.

— MM. les ingénieurs, chargés de la levée des plans pour le canal de Bruxelles à l'Escaut, sont toujours sur le terrain; ils parcourent en ce moment Vilyorde et les environs.

— L'ouverture de l'exposition-générale d'Harlem a eu lieu solennellement le 4 de ce mois par S. Exc. le gouverneur de la Nord-Hollande. Le local qui contient tous les objets de l'exposition est d'une grande étendue et se compose de douze salles très-vastes.

La première salle est destinée aux modèles, et entre ceux qui y sont déposés, on remarque le beau modèle de l'écluse Guillaume construite sur le grand canal; la seconde contient les câbles et cordages.

Dans la troisième, on voit tout ce qui est fabriqué en lin, coton et soie. On y remarque des linges de table et des toiles très-fines blanchies; des toiles très-larges des Flandres. Le Brabant méridional a fourni de très-belles dentelles; la Flandre occidentale et Harlem, du coton filé; les deux Flandres une infinité d'échantillons de cotons tissés et imprimés.

La quatrième comprend les objets de laine. Les draps de Leide, dont plus d'une pièce fabriquée de laine indigène, et les couvertures maintiennent la réputation de cette ville. Ceux de Verviers, de Limbourg et Tilbourg prouvent à quel degré de perfection ces fabriques sont parvenues. Parmi ces draps il y en a qui sont d'une couleur à l'endroit et d'une autre à l'envers, et on espère qu'il seront l'objet d'une nouvelle exportation pour l'étranger.

On remarque aussi dans cette salle, parmi les soieries croisées, tissus d'or, d'argent et de diverses couleurs, des traces des fabriques de Harlem autrefois si florissantes.

Dans la cinquième salle se trouve tout ce qui concerne la fonderie de caractères, la librairie et papeterie. Les provinces tant méridionales que septentrionales y ont envoyés des livres magnifiquement reliés, et les papiers de Liège, du Brabant méridional et des villages de Zaanland, prouvent que sous ce rapport nous ne le cédon nullement à l'étranger.

Dans la sixième salle se trouvent les ouvrages en cuir, la pelletterie, la chapellerie.

Dans la septième les métaux travaillés, parmi lesquels on remarque la coutellerie de Namur, les armes de Liège et toutes sortes d'instruments confectionnés à Amsterdam, Tournai et Bruxelles.

La huitième salle renferme des modèles d'anatomie en cire, etc.

La neuvième, les ouvrages de verre: ici l'on admire les cristaux du Brabant méridional, les bronzes de Tournai, les porcelaines peintes de Bruxelles, les bocaux de Namur.

La dixième salle renferme les tapis, meubles, voitures et harnais.

La onzième les gros ouvrages en fer et les marbres travaillés.

La douzième salle enfin renferme des poëtes en fer, etc.; une presse en fer à imprimer, et un télescope du célèbre Rienks.

LIÈGE, LE 8 JUILLET.

Les états-provinciaux ont procédé aujourd'hui au renouvellement des membres sortans des états-généraux. MM. de Gerlache et de Melotte d'Envoz ont été réélus.

Le montant de la souscription en faveur des Grecs, ouverte depuis hier, s'élève à près de mille francs. Les sommes versées au bureau de notre journal montent à 403 fr.

Nous recevons à l'instant une lettre de M. Charles Dubois, fils, élève de l'université, qui nous prie de l'insérer pour une somme de deux cents francs.

— Nous avons fait connaître, dans notre n^o du 7 de ce mois, l'accusation d'infanticide, dirigée contre Marguerite Closson. M. le docteur Simon, qui a fait un rapport dans cette affaire, nous écrit à ce sujet. Il a déclaré dans ce rapport que l'enfant retiré de la rivière d'Ourte le 12 mars dernier, était mort depuis trois ou quatre jours et non depuis trois ou quatre heures, comme on l'a imprimé dans notre feuille.

Nous nous sommes en effet assurés que c'est une erreur d'impression et qu'il faut lire depuis trois ou quatre jours.

— La régence de la ville de Liège vient de prendre un arrêté dont l'art. 1^{er} est ainsi conçu:

A dater du premier août 1825, on ne pourra vendre ni étaler de la viande fraîche, de bœuf, taureau, vache, génisse, veau, mouton et agneau, ailleurs que dans la grande halle située dans l'arrondissement du nord, sous peine de dix à vingt-cinq florins d'amende et du double en cas de récidive.

Il est défendu, sous la même peine, de colporter des viandes fraîches, même celles de porc.

Les contraventions à cet article, seront poursuivies sur les procès-verbaux qui seront dressés et sur les plaintes qui en seraient faites. (Nous ferons connaître cet arrêté.)

— Un journal rapporte ce qui suit:

A l'extrême frontière du royaume, M. le gouverneur de la province de Liège, la régence de la ville de Verviers, et tous les mayeurs des environs s'étaient réunis pour recevoir LL. AA. RR. le prince et la princesse Frédéric. On y voyait un grand nombre d'équipages élégants et de cavaliers. Un orchestre fut placé sur une estrade, mais cette construction ayant été faite à la hâte, a croulé et quelques personnes ont été blessées, mais légèrement.

— On dit qu'un honorable député de Paris a refusé les 12,000 francs d'appointement qu'on a voulu lui donner, comme membre de la commission centrale de l'indemnité accordée aux émigrés. Voilà un bel exemple de désintéressement et qui trouvera sans doute bon nombre d'imitateurs dans un tems où l'on recherche aussi peu l'argent que les cordons et les emplois!

COUR D'ASSISES DE LIÈGE. — *Accusation d'infanticide.*

Audience du 8 juillet 1825. — *Affaire Longueville.*

(Voir notre n^o 155.)

L'audition des témoins ayant été épuisée ce matin, les débats de cette affaire ont commencé immédiatement après. M. l'avocat-général de Lantremange a exposé et développé les charges, d'a-

près l'acte d'accusation que nous avons fait connaître précédemment.

M. Lebeau, conseil de l'accusée, a débuté par dire que l'on ne concevait guères que deux causes d'infanticide de la part d'une mère : la honte du blâme public, et la crainte de mauvais traitemens de ceux sous la puissance desquels la naissance nous a placés. Il a soutenu que ces deux causes devaient agir surtout à l'occasion d'une première grossesse, et qu'il était peu vraisemblable que celle qui une première fois s'était montrée insensible à ces considérations y cédât par la suite.

Or, l'accusée a eu un premier enfant qu'elle a élevé jusqu'à l'âge de trois à quatre ans et qu'elle a perdu par l'effet d'une mort naturelle. A cet égard, aucun soupçon ne s'est jamais élevé contre Henriette Longueville. On ne conteste pas même qu'elle ait rempli envers cet enfant tous les devoirs de la maternité.

La crainte de la sévérité de ses proches n'a pu agir sur l'accusée, puisqu'à l'époque de son second accouchement, elle était orpheline et résidant dans une commune où elle n'avait aucun parent. Le défenseur insiste fortement sur ces considérations, qui lui paraissent repousser à elles seules l'accusation d'infanticide.

Le conseil soutient ensuite que ce n'est point la misère qui a pu conduire l'accusée à un pareil forfait. Elle vivait de son travail et outre sa nourriture, obtenue par ce moyen, elle pouvait encore opérer quelques petites économies. Il ne croit point d'ailleurs qu'il existe de proportion entre une telle cause et le crime d'infanticide. Cette cause au reste, n'a point agi lors du premier accouchement de l'accusée, et à cette époque ses moyens d'existence n'étaient pas supérieurs à ceux qu'elle avait en dernier lieu.

Le défenseur s'engage ensuite dans une longue dissertation médico-légale, tendant à établir que tous les faits constatés par les hommes de l'art peuvent s'expliquer hors du système de l'accusation. A l'appui de ses développemens, il cite une multitude d'exemples de traités des ouvrages de médecine légale les plus renommés. Il se résume en admettant qu'il peut y avoir imprudence mais que tout repousse l'idée du crime.

M. l'avocat-général se livre à de nouveaux efforts tendant à réfuter les argumens de la défense et à maintenir l'intégrité de l'accusation.

Après une courte réplique, le défenseur demande qu'on ajoute à la question d'infanticide, celle d'homicide par imprudence. La cour fait droit à ce requisitoire et se retire dans la chambre de ses délibérations, à une heure.

A une heure et demie la cour rentre. Sur la question d'infanticide, sa déclaration est *non coupable*; sur la question d'homicide par imprudence, la déclaration est *coupable*. En conséquence, Henriette Longueville est condamnée à deux années d'emprisonnement.

AGRICULTURE.

Un cultivateur éclairé qui s'est occupé avec succès de plusieurs améliorations utiles, nous promet une suite d'articles sur l'agriculture. En attendant des détails plus proprement techniques, voici quelques réflexions préalables qu'il nous communique sur l'instruction de la classe agricole :

Le peu de cas que le vulgaire fait du cultivateur, ne prouve que trop combien l'estime et le mépris sont injustement distribués dans la société. Partout l'état de laboureur est dédaigné, le nom de paysan est presque une insulte, et cependant leur utilité est si bien reconnue qu'il serait oiseux de chercher à la prouver.

D'où vient une contradiction si peu raisonnable et si funeste ? L'on peut dire qu'une des principales causes de cette injustice tient à l'éducation négligée des agriculteurs.

Ils sont en général peu instruits, par conséquent sujets aux préjugés, souvent à des défauts grossiers, ce qui les expose au mépris de ceux qui oublient leur utilité.

Lorsqu'un agriculteur se décide à donner de l'éducation à un de ses enfans, ce n'est jamais pour en faire un laboureur ; il a le dessein d'avoir un *moniteur* dans sa famille, et il le fait prêtre ou médecin, avocat ou notaire ; le reste de la famille apprend ce que peut enseigner le magister du village, et aussitôt que le corps a acquis assez de force, on se livre aux travaux champêtres, on les apprend tels qu'ils sont exercés dans le canton qu'on habite, on croit tout savoir quand on connaît ce que sait son père ; on se prévient contre toute opération agricole qui s'écarte de celles dont on a l'usage, la *vieille routine* paraît la seule bonne, les innovations effraient une intelligence lourde et paresseuse, et l'agriculture reste stationnaire.

Cependant des opérations commerciales, des combinaisons politiques chargent les produits des récoltes relativement au débit ; alors les fortunes se détériorent et à la longue se détruisent, et le manque de lumières ne permet pas de trouver les moyens de parer aux inconvéniens. Avec de l'instruction, au contraire, on combinerait quel est le genre de production qu'on peut fournir avec avantage aux besoins actuels, et l'on échapperait à une ruine totale.

L'agriculteur, dira-t-on, n'est pas à même de donner une éducation soignée à tous ses enfans ; une fois instruits, ils auraient de la peine, au sortir de l'université, à se livrer à la culture.

On oublie que ce qui est vrai dans l'état actuel des choses, ne le serait plus si l'agriculteur s'instruisait et parvenait ainsi au degré d'estime qu'il mérite.

Les frais consacrés à l'instruction ne sont pas perdus, ils forment au contraire un des capitaux les plus productifs qu'on puisse créer, par ce qu'ils rapportent dans la suite.

Tous les genres d'instruction qui conviennent à l'agriculteur

ne sont pas dispendieux. En voici un, entre autres, auquel on a peu songé et qui produirait le meilleur effet, sans enlever de bras à l'agriculture, et sans détourner les jeunes laboureurs par les plaisirs des villes de l'état de leur père. Aussitôt qu'un jeune homme a acquis dans sa famille toutes les connaissances qu'il peut acquérir relativement à la culture du pays où il est né, il faudrait le faire sortir de ce pays ; le belge irait en France, et le français viendrait dans les Pays-Bas.

On échange des enfans d'un pays à l'autre dans la vue de leur faire apprendre une autre langue que la langue maternelle pour quoi ne ferait-on pas la même chose, afin de rompre leurs préjugés, de leur ouvrir l'esprit, de les mettre à même de distinguer les bonnes habitudes des mauvaises ? Ils reviendraient au bout de quelques années riches d'observations qui ne leur auraient rien coûté, ils apporteraient quelques idées nouvelles dans le pays, seraient plus propres à raisonner, à profiter des bons avis, ils introduiraient des pratiques d'agriculture qui seraient restées ignorées sans ces salutaires déplacements, et leurs perfectionnemens exciteraient autour d'eux la plus heureuse émulation.

Du reste l'enseignement mutuel qui est si économe de temps et d'argent et la presse qui se popularise tous les jours de plus en plus, finiront par beaucoup améliorer l'instruction dans les campagnes, et l'agriculture se ressentira de ces progrès. De nos jours surtout que toutes les industries rivalisent d'activité dans leur perfectionnement, l'agriculteur ne peut plus se passer d'instruction ; l'application des machines à l'industrie agricole, qui est si profitable aujourd'hui à l'agriculture anglaise et qui multiplie si prodigieusement la capacité du travail de l'homme, suppose nécessairement un certain degré d'instruction. Il en est ainsi de toutes les améliorations ; non seulement des esprits routiniers n'en inventent pas, mais ils répugnent à profiter des découvertes que d'autres ont faites.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Tandis que la cause des Grecs occupe chez nous tous les esprits, et que chacun s'empresse d'apporter son offrande, tout autre sujet nous doit trouver assez indifférens. Nous nous hasardons cependant à donner quelques nouvelles sur la composition de notre troupe ; sauf le *Martin* elle est aussi complète que nous en ayons jamais eue. Tous les emplois sont remplis pour l'opéra ; des sujets sont même engagés pour la comédie seulement ; on nous promet beaucoup de nouveautés, entr'autres *Robin des Bois* et *Léocadie* ; voilà qui est à merveille, mais le *Martin*, dira-t-on, le *Martin*..... Eh bien, on dit, il paraîtrait, on espère que celui que nous avons regretté, celui que trois directeurs se disputent et pour la perte duquel on ne demande pas moins de 150,000 francs, ne serait pas éloigné de revenir parmi nous. Espérons que cette négociation sera conduite à bonne fin. Ce ne serait pas pour notre nouveau directeur M. St-Victor une *folle journée* que celle où il nous ramènerait notre brillant *Figaro*.

Nous oublions de dire que l'engagement qu'on avait pris avec Mde. Dorgebray est rompu.

L'auteur de la *Gaule poétique*, et tant de équisitoires célèbres, M. de Marchangy vient de publier un roman historique qui n'aura pas moins de 6 volumes, sous le titre de *Tristan le voyageur ou la France au XIV^e siècle*. Les journaux royalistes en font un pompeux éloge. M. de Marchangy, dit l'un d'eux, a voulu faire dans ce nouvel ouvrage, pour le cœur, la conscience et le bon sens, ce qu'il a fait autrefois pour l'imagination. Une pensée domine dans ce livre. L'auteur y admire franchement les mœurs et les institutions des tems qu'il nous fait connaître : « Alors, dit-il, que le culte d'une foi vive et pure, d'inaltérables transmissions, des dévotions consolatrices, des anniversaires mystérieux, des usages éloquens sanctifiaient les toits du père de famille et faisaient rayonner le présent et l'avenir en même tems que les émanations du passé fleurissaient dans tous les sentiers de la vie. » Et c'est après avoir cité cette phrase que le journaliste admire la pureté et l'éclat du style et le bon goût de l'écrivain !

Un amateur vient d'acheter à Londres pour deux guinées, un tableau peint sur panneau, par Sébastien del Piombo, que l'on estime valoir six mille livres sterling. Ce tableau était depuis long-tems entre les mains d'un marchand qui n'en faisait aucun cas.

M. Tissot, ancien professeur de poésie latine au collège de France, qui attirait à ses cours tout ce que la France renferme de jeunes poètes et de littérateurs distingués, mais dont les opinions ont eu le malheur de déplaire au ministère français, vient de publier un ouvrage auquel on peut prédire le plus grand succès : ce sont des *études sur Virgile*, comparé avec tous les poètes épiques et dramatiques des anciens et des modernes. Qui pouvait mieux entreprendre ce travail sur le poète latin que celui qui pendant tant d'années en a développé les beautés avec tant de goût et d'éloquence ?

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 7 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été délaissés. — P.-B. dette active 59 3/4 60 P. Act. de la soc. de com. 103 1/4.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à 178 p. 070 p. P. Le Londres court, coté 397/7, a été peu recherché ; le deux mois a été de mandé à 397/4 172 A. le 3 mois s'est fait à 397/3 172 P. Le Paris court a éprouvé de la demande à 47 1/16 A. ; la cote du 2 mois est 47 070, du 3 mois 46 7/8 070 P. Le Francfort court coté 36 A., le six semaines coté 35 137/16 A. sont rares et demandés : La cote du papier à 3 mois est 35 9/16. Le Hambourg manque : il est coté le court 35 17/16 A., le papier à 3 mois 34 3/4.

MARCHANDISES. — Il s'en est peu traité : quelques petits lots de Café Saint-Domingue ont été vendus à 37 1/2 cents, et 100 balles Brésil à 36 1/2 cents.

Arrivages. — Du 6 au 7 juillet.

Le trois-mâts américain *Sally*, capitaine Orne, venant de la Havane, chargé de café et sucre. — Le smack national *Vier-Gesusters*, capitaine Oostra, venant de Saint-Petersbourg, chargé de potasse et cuivre.

Départs. — Du 7 juillet.

Le schooner anglais *Lord-Mulgrave*, capitaine Greenlade, allant à Londres, chargé d'écorces et lin. — Le bom national *Goede-Hoop*, capitaine vanden Bent, allant à Londres, chargé d'écorces. — Le koff national *Aurora*, capitaine Wygers, allant à Saint-Petersbourg, chargé d'écorces.

MARCHANDISES. — Il s'en est peu traité : quelques petits lots de Café Saint-Domingue ont été vendus à 37 1/2 cents, et 100 balles Brésil à 36 1/2 cents.

Arrivages. — Du 6 au 7 juillet.

Le trois-mâts américain *Sally*, capitaine Orne, venant de la Havane, chargé de café et sucre. — Le smack national *Vier-Gezusters*, capitaine Oostra, venant de Saint-Petersbourg, chargé de potasse et cuivre.

Départs. — Du 7 juillet.

Le schooner anglais *Lord-Mulgrave*, capitaine Greenslade, allant à Londres, chargé d'écorces et lin. — Le bom national *Goede-Hoop*, capitaine vanden Bent, allant à Londres, chargé d'écorces. — Le koff national *Aurora*, capitaine Wygers, allant à Saint-Petersbourg, chargé d'écorces.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 6 juillet.

Deute act., 59 3/4 60 1/4 60. Différée, 1 1/8 1 1/4 1 1/2 64. Bill. de chance, 25 1/4 3/4 5/8. Synd. d'amort., 99 3/4, 100, 99 7/8. Rentes remb., 89 3/4 90 1/2 1/4. Lots d'o., oo. Act. de soc. de comm. 103 1/4 1/2 3/8.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 7 juillet.

La rasière de froment, prix moyen. . . fl. 5 28 c.
» de seigle, prix moyen. . . » 2 97 »

ERRATUM. — Dans le n° d'hier, art. *Acupuncture*, au lieu de: *MM. Demane et Sailandière*, lisez: *Demours et Sarlandière*.

TEMPÉRATURE DU 8 JUILLET.

A 9 h. du mat., 14 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 17 1/2 d. au-dessus.

ADMINISTRATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Adjudication.

Il sera procédé par devant les membres de la députation des états délégués à cet effet, en présence de l'ingénieur en chef du waterstaat, en leur hôtel, rue Agimont, à Liège, le vendredi 15 juillet, à onze heures du matin, à l'adjudication:

1. Des ouvrages à exécuter pour la construction d'une partie du chemin de halage avec perré, pontceau et empiérement devant la ville de Visé, sur la rive gauche de la Meuse.

2. Des ouvrages à faire à Fragnée, sur la rive gauche de la même rivière, 1. pour la reconstruction d'une partie du mur de quai en amont de la ruelle du Vieux-Mayer; 2. pour la réparation de trois abordages situés le 1er vis-à-vis de la maison, n. 875, le second en face de celle n. 872, et le 3e. un peu en-deça de celle n. 867; 3. pour le relevé à bout du pavage qui existe près du grand sans-souci; pour quelques rechargemens à faire entre les trois points précités.

3. Des ouvrages à exécuter pour le rétablissement des murs et abordages du quai d'Avroy, entre la Chapelle du Paradis et l'église des ex-Augustins à Liège sur la rive gauche de la Meuse.

Cette adjudication aura lieu par soumission et aux enchères. Les plans et devis sont déposés à l'hôtel des états, et aux bureaux des M. l'ingénieur en chef du waterstaat, où on en pourra prendre lecture et obtenir avant l'adjudication tous les renseignements et éclaircissemens nécessaires.

A Liège, le 29 juin 1825.

Le greffier des états de la province de Liège,
Chevalier de l'Ordre du Lion Belge, BRANDES.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 7 juillet.

Naissances: 5 garçons, 1 filles.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 1 femmes; savoir:

Marie-Anne Legros, âgée de 24 ans, journalière, rue derrière St.-Georges.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE DE LA BOVERIE.

Dimanche et lundi, 10 et 11 courant, GRAND BAL au grand *Waux-Hall champêtre*, à la Boverie.
On commence à 6 heures.

() Vente par autorité de justice.

Mardi douze juillet 1825, aux onze heures du matin, sur la place du Marché de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et effets consistant en chaises, grands et petits miroirs, console, service en faïence bleue, marmites, chaudrons en fer coulé et en cuivre, différens articles d'épicerie, tels que sucre, café, canelle, etc., etc. Le tout sera payé argent comptant.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le onze juillet 1825, dix heures du matin, sur la place du Marché de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de meubles et effets consistant en tables, chaises, commodes, secrétaires, garde-robes, pupitres et autres objets. Le tout sera payé argent comptant.

A vendre un beau jeune chien d'arrêt, n. 609, rue Vinave-d'Isle.

L'on cherche une servante de campagne ayant déjà du service. S'adresser rue Neuvice, n°. 953.

ÉCOLE de jeunes demoiselles, tenue par une DAME FRANÇAISE; rue Soeurs de Hasque, n. 158.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal *MATHIEU LAENSBERGH*, rue Souverain-Pont, N. 320.

Le jeudi 28 juillet 1825, à neuf heures du matin, au domicile de Hubert Henvaux, cabaretier, à Saive, canton de Fléron, il sera par le ministère du notaire MONFELT, de résidence à Saive, procédé à la vente aux enchères publiques, de neuf dixièmes d'une maison avec étable, four, fournil, une foulurie, appendices et dépendances, le tout en bon état, et la foulurie jouissant d'un bon coup d'eau, avec jardin, prairies et bois, contenant le tout en superficie, 107 perches et 67 aunes carrées (24 verges grandes et 13 petites.)

Tous ces immeubles, sur lesquels il y a quantité d'arbres de haute futaye, sont situés dans la commune dudit Saive, ne formant à-peu-près qu'un ensemble, appartenant aux enfans et petits-enfans de défunt le sieur Jean Gilson, et sont maniés et cultivés par le sieur Jean-Jacques Hauregard.

L'adjudicataire aura toute facilité pour le paiement du prix.

Le même notaire est chargé de placer plusieurs sommes, pour plusieurs années, à cinq pour cent et au-dessous. S'y adresser en personne et non par lettre.

(440) VENTE DEFINITIVE ET SANS REMISE.

Mercredi 13 juillet 1825, aux deux heures de relevée, chez le sieur DEMBLON, à Battice, le sieur Marbaise-Waltery, fera vendre aux enchères et adjudger définitivement et sans remise par le ministère de M^e HALLEUX, notaire à Battice.

Un corps de ferme sis à Elvaux, sous Herve, en la commune de Battice, consistant en maison, bâtimens d'exploitation et dépendances avec les biens-fonds en prairies y annexés d'une contenance de 341 perches et cela en deux lots qui à la suite seront réunis.

Aux et sous les conditions à voir en l'étude du soussigné.
HALLEUX, notaire.

Vente à Namur d'une très-belle et grande propriété.

Le samedi 16 juillet 1825, à dix heures du matin, au domicile et pardevant M. Anciaux, juge de paix du canton de Namur (sud) et par le ministère de M^{re} BUYDENS, notaire royal, à Namur, commis par jugement, il sera procédé à la vente publique et aux enchères, 1° d'une ferme dite de la Neuve-Cour, située à Florée, province de Namur, consistant en beaux bâtimens, jardin, vergers, enclos, prairies, terres labourables excellentes, beaux plantis, etc., etc.

Le tout contenant environ deux cent trente arpens, en une pièce.

2° D'une maison de maître très-agréable, avec jardin et beau verger, située à Wagnée, distante de dix minutes de ladite ferme.

La vente de ces deux objets aura lieu en masse et en détail, c'est-à-dire, en deux lots, et sera définitive ledit jour.

S'adresser, pour renseignements, chez M^e BRUNO, avocat, à Namur, rue de l'Arsenal; et chez M^e BUYDENS susdit; il sera donné des facilités pour le paiement d'une grande partie du prix. Cette propriété est située très-avantageusement pour son exploitation à une petite demi-lieue de la chaussée de Namur à Luxembourg, et à trois lieues de la première de ces villes, même distance de celles de Huy et de Dinant, et étant sans contredit une des plus belles de la province de Namur.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège, débite:

Dictionnaire de la langue française, avec la prononciation, par Gattel, etc., 3^e éd., considérablement augmentée, 2 forts volumes in-8° de 900 pages, 9 fl. 45 c. (20 fr.) — *Les jeunes voyageurs en Europe*, ou description des divers pays compris dans cette partie du monde, avec des détails sur le sol, les curiosités, les monumens, les mœurs et coutumes des habitans, et les hommes célèbres de chaque contrée. Traduit de l'anglais sur la 12^e édition, 5 vol. in-18, papier grand raisin fin, ornés de 16 gravures doubles, offrant les cartes des différens pays, etc., fl. 9 45 c. (20 fr.) — *Le Laharpe de la jeunesse*, ou l'art de raisonner, de parler et d'écrire, extrait du cours de littérature de ce célèbre auteur, 4 vol. in-12, fl. 5 67 c. (12 fr.) — *Histoire des naufrages*, ou recueil des relations les plus intéressantes des naufrages et autres événemens funestes, arrivés sur mer, par Eyriès, 3 vol. in-12, fig. fl. 4 45 c. (9 fr.) — *Supplément au cours de littérature*, ou choix de jugemens des écrivains français sur les littérateurs anciens et modernes, deux gros vol. in-18, fl. 2 83 c. (6 fr.) — *Histoire de France*, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, par Anquetil, 15 gros vol. in-18, fl. 14 17 c. (30 fr.) — *Précis de l'histoire universelle*, par Anquetil, 12 gros vol. in-18, fl. 11 81 c. (25 fr.) — *Le confiseur royal*, ou l'art du confiseur dévoilé aux gourmands, contenant la manière de faire les confitures, marmelades, compotes, dragées, pastilles, etc.; des instructions sur la distillation, la composition des liqueurs, crèmes, huiles, et la manière de faire les ratafias et les fruits à l'eau-de-vie, divers articles concernant l'office et la pâtisserie; les crèmes d'entremets, macaronis, biscuits, etc.; la manière de préparer le chocolat, le café, le thé, les sirops la limonade, le punch, les glaces et les sorbets; enfin des recettes d'économie domestique pour faire toute sorte de vinaigres et les aromatiser, les eaux odoriférantes, et les procédés à suivre pour conserver toute l'année des légumes et des fruits comme dans leur primeur, un vol. in-12, fig., fl. 1 42 cents (3 fr.).